

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS

chargée d'examiner la pétition José Martins

Examen d'une demande

Préambule

Composition de la commission : Mmes et MM. les Députés Verena Berseth Haged, Jacqueline Bottlang-Pittet (remplaçant Jérôme Christen lors de la première séance), Christine Chevalley, Florence Golaz, Suzanne Jungclaus Delarze, Lise Peters, Marianne Savary, Claudine Wyssa, Grégory Devaud, Philippe Ducommun (remplaçant Pierre-André Pernoud lors de la première séance), Félix Glutz, André Marendaz, Pierre-André Pernoud, Philippe Reymond, Claude Schwab et Jean-Robert Aebi, rapporteur.

Lors de la première séance, Mme Carole Pico nous a présenté le nouveau titulaire à la prise des notes en la personne de M. Frédéric Ischy auquel nous souhaitons une très cordiale bienvenue et le remercions de sa précieuse et fructueuse coopération lors de cette première séance. C'est à contrecœur que nous laissons Mme Pico nous quitter vers de nouveaux horizons, la remerciant très chaleureusement pour son immense travail en faveur de la Commission des pétitions.

M. Gregory Devaud remplaçait M. Jérôme Christen à la présidence pour la séance du 16 avril 2008

Date et lieu de la séance : mercredi 16 avril 2008, Salle du Bicentenaire

Séance d'appoint : mercredi 21 mai, même endroit

Personnes entendues : M. José Martins, pétitionnaire, M. Vincent Grandjean, Chancelier de l'Etat de Vaud.

Lors de la première séance, le Gouvernement n'était pas représenté et suite à une lettre adressée le 17 avril au Conseil d'Etat sur requête expresse des commissaires, demandant le pourquoi de cette absence, ce dernier a donné sa réponse dans un courrier signé par son Chancelier et daté du 29 avril 2008. Après diverses discussions et explications quant à la sphère très personnelle de cette affaire, le Gouvernement a finalement accepté de déléguer M. le Chancelier Vincent Grandjean reçu lors de la séance d'appoint et entendu par les commissaires à cette occasion.

La pétition

Elle comporte une seule signature, celle du pétitionnaire. Il s'agit en l'occurrence d'un courrier adressé le 14 janvier 2008 par M. José Martins au Grand Conseil vaudois au sujet de multiples persécutions (manipulations, harcèlements, complots, contraintes, diffamations, etc.) dont il se dit victime, lui et sa famille. M. José Martins souhaite connaître les raisons de ces persécutions.

Délibération

Les membres de la commission estiment que s'agissant d'une affaire privée et intimement liée à une seule personne, ils ne peuvent entrer en matière sur cette pétition. Ils émettent en revanche le vœu pressant que soient apportés à M. José Martins l'aide et le soutien dont il manifeste le besoin. Ils demandent également que le huis clos soit demandé lors des délibérations en plénum.

Vote

C'est donc à l'unanimité que les membres de la Commission des pétitions demandent, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, de prendre les mesures préconisées en faveur de M. José Martins et de classer cette pétition.

Trélex, le 3 juin 2008.

Le rapporteur :
(Signé) *Jean-Robert Aebi*